

La réduction des déchets, tous ensemble à travers le PLPD !

La réduction des déchets est en un enjeu planétaire. Au niveau national, la loi sur la transition énergétique définit des objectifs, notamment **une réduction de 10% des déchets ménagers entre 2015 et 2020.**

Pour y arriver tous ensemble, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale.**

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018-2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

👉 Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

Notre défi sur le territoire du SMICTOM Nord du Bas-Rhin : **Passer de 632 kg/hab en 2015 à 569 kg/hab en 2020 !**

En 2017, chaque habitant du SMICTOM produisait encore 605 kg de déchets par an :

- **162 kg** d'ordures ménagères résiduelles (poubelle brune)
- **51 kg** de recyclables (poubelle bleue/jaune)
- **392 kg** de déchets déposés en déchèteries.

Concernant la collecte en porte à porte (ordures ménagères + tri sélectif) pour l'année 2017, les usagers du territoire de la Plaine du Rhin ont produit 245kg de déchets. Cela représente une baisse de 15kg par rapport à l'année 2016, en sachant que des efforts pourraient encore être fournis pour atteindre le chiffre réalisé sur le territoire du Smictom (213 kg en 2017).

Quelques solutions proposées :

- 👉 **Optimisation de la gestion des espaces verts** (tontes mulching, broyage des branches puis paillage des massifs fleuris, compostage et suppression des produits phytosanitaires).
- 👉 **Amélioration du tri des déchets du cimetière**
- 👉 **Des manifestations festives et sportives plus éco-responsables** en partenariat avec les organisateurs et associations : des locations de salle avec des référents en charge de la gestion des déchets, "caution tri", vaisselle réutilisable ou compostable...
- 👉 **Sensibilisation** au tri et à la prévention des déchets : dans les écoles, les logements communaux et sur les marchés (« marchés propres »).
- 👉 **Journées citoyennes** pour la propreté du ban communal
- 👉 **"STOP-PUB"** sur sa boîte aux lettres.

Calendrier des animations Zéro-déchets mars - avril 2019

👉 Conférences/ateliers pratiques jardins zéro déchet :

- **Buhl** : Atelier pratique le 27 avril à 9 h chez M CASPAR Arsène - 16 rue des Prés

👉 Stands gestion des déchets verts et zéro déchet :

- Kutzenhausen - dimanche 28 avril - Bourse aux plantes
- Wissembourg : Journée broyage le 13 avril - Parking des turcos - Allée des Peupliers



Redevance incitative de la gestion des déchets

Nouvelle tarification des levées supplémentaires

La redevance incitative est effective sur notre territoire depuis le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit d'une tarification finançant le service de gestion des déchets tout en incitant à la réduction des déchets. Ce type de tarification est rendu obligatoire par le Grenelle de l'Environnement.

Pour ce qui nous concerne, ce service est assuré par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin qui envoie à chaque Communauté de Communes de son périmètre la facture des participations, charge à chacune d'entre elles de répartir le montant entre les différents foyers.

C'est ainsi que notre Communauté de Communes a choisi la répartition suivante :

La redevance incitative comprend une part fixe qui s'élève à **35 Euros par foyer** et une part variable de **83 Euros par usager** et ce, pour 26 levées par an.

Lors du conseil communautaire du 20 mars 2019, les conseillers communautaires ont approuvé avec date d'effet au 1^{er} janvier 2019, le coût de **chaque levée supplémentaire** comme suit :

- **10 Euros** pour un bac de 240L
- **15 Euros** pour un bac de 660L

Dès lors que le forfait annuel de 26 levées est dépassé.